



1204744004

DATE DEPOT :	2012-05-22
NUMERO DE DEPOT :	2012R047362
N° GESTION :	2006B17879
N° SIREN :	491909446
DENOMINATION :	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT
ADRESSE :	134 bd Haussmann 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/04/05
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MEMBRE DU DIRECTOIRERENOUVELLI RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL CHANGEMENT DE PRESIDENT



TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT SAS

Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros

Siège Social : 134 boulevard Haussmann - 75008 Paris

491 909 446 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 5 AVRIL 2012

L'an deux mille douze,

Le 5 avril à 8 heures,

Le Conseil de surveillance de la société TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social est situé 134 boulevard Haussmann, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 909 446 (ci-après désignée la "**Société**" ou "**Tikehau IM**"), s'est réuni au siège social de la Société sur convocation régulière de son Président en date du 30 mars 2012 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Vérification et contrôle des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2011 ;
- Point marchés ;
- Point sur l'activité commerciale ;
- Stratégie 2012 : Focus Dette privée ;
- Renouvellement de mandat du Président du Directoire ;
- Renouvellement de mandat du Directeur Général ;
- Calendrier 2012 ; et
- Questions diverses.

Etaient présents :

- Monsieur Antoine Flamarion ;
- Monsieur Patrick Houël ;
- Madame Irène d'Orgeval ; et
- Monsieur Christian Parente.

Assistait à la réunion par téléconférence, avec voix consultative, Monsieur Florian Kreitmeier, Censeur représentant *UniCredit*.

Assistaient en outre à la réunion :

- Monsieur Guillaume Arnaud ;
- Monsieur Mathieu Chahran ;

- Monsieur Fabrice Damien ;
- Monsieur Benoît Floutier ;
- Monsieur Bruno de Pampelonne ; et
- Madame Rosalie Piat.

Monsieur Antoine Flamarion, en sa qualité de Président du Conseil, est chargé de diriger les débats. Madame Rosalie Piat est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine Flamarion constate l'absence de Messieurs Humbert de Fresnoye, Frédéric Laurent et Rémi Terrail, excusés. Messieurs Humbert de Fresnoye, Frédéric Laurent et Andreas Bohn sont représentés par Monsieur Antoine Flamarion.

Monsieur Antoine Flamarion constate également que le Conseil réunit la présence effective de la moitié ou plus de la moitié des membres du Conseil et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

Monsieur Antoine Flamarion remercie les membres du Conseil pour leur présence. Il rappelle que la dernière réunion du Conseil s'est tenue le 7 décembre 2011 et qu'il convient d'en approuver et signer le procès-verbal.

Les membres du Conseil adoptent et approuvent, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Monsieur Antoine Flamarion aborde ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Monsieur Bruno de Pampelonne indique que les fonctions de Président du Directoire pour lesquelles il a été nommé en date du 14 décembre 2006 puis renouvelé en date du 26 mars 2009 arrivent à expiration avec son mandat de membre du Directoire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Bruno de Pampelonne met alors aux voix la résolution portant sur le renouvellement de ses fonctions de Président de Directoire et de membre du Directoire :

Les membres du Conseil de surveillance statuant conformément aux dispositions de l'article 15.4 des statuts de la Société,

après avoir constaté que le mandat de membre du Directoire de Monsieur Bruno de Pampelonne ainsi que ses fonctions de Président du Directoire prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés appelée à statuer le 5 avril 2012,

décident de renouveler, à compter de ce jour, le mandat de membre du Directoire de Monsieur Bruno de Pampelonne, pour une nouvelle période de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014,

décident de renouveler à compter de ce jour, les fonctions de Président du Directoire confiées à Monsieur Bruno de Pampelonne, pour une nouvelle période de trois (3) années prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014,

A

et prennent acte que Monsieur Bruno de Pampelonne a par avance déclaré accepter le mandat et les fonctions qui viennent de lui être confiés et n'être frappé d'aucune incompatibilité ni interdiction l'empêchant d'exercer son mandat et ses fonctions.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Bruno de Pampelonne indique que les fonctions de Directeur Général confiées à Monsieur Mathieu Chabran le 14 décembre 2010 sont arrivées à expiration le 31 décembre 2011 avec son mandat de membre du Directoire.

Monsieur Bruno de Pampelonne met alors aux voix la résolution portant sur le renouvellement des fonctions de Directeur Général et de membre du Directoire confiées à Monsieur Mathieu Chabran :

Les membres du Conseil de surveillance statuant conformément aux dispositions de l'article 15.4 des statuts de la Société,

après avoir constaté que le mandat de membre du Directoire de Monsieur Mathieu Chabran ainsi que ses fonctions de Directeur Général ont pris fin le 31 décembre 2011,

décident de renouveler, à compter du 1^{er} janvier 2012, le mandat de membre du Directoire de Monsieur Mathieu Chabran pour une nouvelle période de une (1) année prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012,

décident de renouveler, à compter du 1^{er} janvier 2012, les fonctions de Directeur Général confiées à Monsieur Mathieu Chabran, pour une nouvelle période de une (1) année prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012,

et prennent acte que Monsieur Mathieu Chabran a par avance déclaré accepter le mandat et les fonctions qui viennent de lui être confiés et n'être frappé d'aucune incompatibilité ni interdiction l'empêchant d'exercer son mandat et ses fonctions.

QUESTIONS DIVERSES

(Nomination du Président du Conseil de surveillance)

Monsieur Bruno de Pampelonne informe les membres du Conseil de la démission de Monsieur Antoine Flamarion de son mandat de membre du Conseil de surveillance ainsi que de ses fonctions de Président du Conseil de surveillance avec effet lors de la prochaine Assemblée Générale des Associés de la Société, laquelle est appelée à statuer ce jour à 9 heures 30.

Il ajoute que ladite Assemblée sera appelée à se prononcer sur un projet de résolution visant à nommer la société TIKEHAU CAPITAL SAS en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Monsieur Antoine Flamarion, démissionnaire, et propose aux membres du Conseil de surveillance de nommer la société TIKEHAU CAPITAL SAS en qualité de Président du Conseil de surveillance sous la condition suspensive de l'adoption par l'Assemblée Générale des Associés de la Société du projet de résolution visant à nommer la société TIKEHAU CAPITAL SAS en qualité de membre du Conseil de surveillance. Monsieur Bruno de Pampelonne met alors aux voix la résolution portant sur la nomination de la société TIKEHAU CAPITAL SAS en qualité de Président du Conseil de surveillance :

Les membres du Conseil de surveillance statuant conformément aux dispositions de l'article 15.2 des statuts de la Société,

après avoir constaté la démission de Monsieur Antoine Flamarion de son mandat de membre du Conseil de surveillance et concomitamment de ses fonctions de Président du Conseil de surveillance, avec effet à l'issue de l'Assemblée générale des Associés réunie le 5 avril 2012,

après avoir pris connaissance du projet de résolution visant à nommer la société TIKEHAU CAPITAL SAS en remplacement de Monsieur Antoine Flamarion en qualité de membre du Conseil de surveillance, soumis au vote de l'Assemblée Générale des Associés de la Société appelée à se réunir le 5 avril 2012 à 9h30,

décident de nommer la société TIKEHAU CAPITAL SAS en qualité de Président du Conseil de surveillance pour le temps restant à courir jusqu'au prochain renouvellement du mandat de Monsieur Antoine Flamarion, à savoir à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 ;

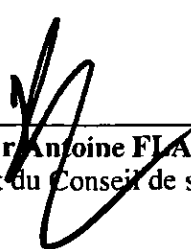
décident que cette nomination prendra effet sous la conditions suspensive de l'adoption par l'Assemblée générale des Associés appelée à se réunir le 5 avril 2012 à 9h30, de la résolution visant à nommer la société TIKEHAU CAPITAL SAS en qualité de membre du Conseil de surveillance ;

et prennent acte que la société TIKEHAU CAPITAL SAS a par avance déclaré accepter le mandat et les fonctions qui lui seraient confiées et n'être frappée d'aucune incompatibilité ni interdiction l'empêchant d'exercer son mandat et ses fonctions.

* *

*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président du Conseil, pour servir et valoir ce que de droit.



Monsieur Antoine FLAMARION
Président du Conseil de surveillance